

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE FRANCO-SUISSE

Les événements économiques suisses vus par la presse française

La constitution de la Section lilloise de la Chambre de Commerce Suisse en France a été accueillie très favorablement par la presse française :

LA CROIX DU NORD

(24 décembre)

LE RÉVEIL DU NORD

et

LA DÉPÊCHE DE LILLE

ainsi que

L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX

(25 décembre)

ont publié un communiqué dont nous extrayons le passage suivant :

« Avec beaucoup de courage, quelques Suisses, habitant Paris en 1916, constituèrent un « Comité d'initiative pour protéger et développer le commerce Suisse en France ». Leurs travaux devaient aboutir deux ans plus tard à la création définitive de la Chambre de Commerce suisse en France... S'inspirant de ce bel exemple de foi dans les destinées des deux pays, des commerçants suisses appartenant à la juridiction de M. Huber, leur Consul à Lille, ont fondé mercredi, sur son initiative, une Section lilloise de la Chambre de Commerce Suisse en France. »

Le

NORD INDUSTRIEL

de Lille (31 décembre) s'exprimait ainsi :

« Dans un centre de production et de commerce aussi dense que celui du Nord de la France, la Chambre de Commerce Suisse en France se devait d'être représentée : c'est désormais chose faite... Dans un monde où les économies nationales se replient de plus en plus sur elles-mêmes, où des barrières de plus en plus élevées dressent des obstacles souvent infranchissables à la libre circulation des marchandises et des capitaux, les pays qui jouissent d'une entière liberté, comme c'est le cas pour la France et la Suisse, ont un intérêt mutuel évident à accroître leurs efforts pour développer leurs relations au maximum... »

« Il n'est guère douteux que la Section lilloise de la Chambre de Commerce Suisse en France ait devant elle de brillantes perspectives. La région du Nord, dont l'activité industrielle est si grande, peut et doit trouver en Suisse d'intéressants débouchés, de même qu'elle doit pouvoir s'y procurer des articles de qualité dont la réputation n'est plus à faire. »

1^{re} JOURNÉE INDUSTRIELLE

du 28 décembre a également annoncé la création de la nouvelle Section.

La

REVUE INDUSTRIELLE

(numéro de janvier 1939) a publié une étude sur le marché de l'argent en Suisse. Nous reproduisons les jugements suivants portés sur la situation financière helvétique à court terme :

« L'aisance du marché de l'argent a toujours été satisfaisante en Suisse mais jamais, depuis le début du siècle, les taux d'intérêt n'ont été aussi bas qu'actuellement ... »

« ... Les autorités s'efforcent de décourager l'entrée de fonds étrangers qui ne seraient pas destinés à des investissements durables. Ces réactions de prudence illustrent l'état de désordre du marché mondial des capitaux. Il n'est pas douteux que le redressement des affaires françaises doive jouer dans ce domaine un rôle important en vue d'un retour à l'équilibre. »

LES ÉCHOS

le 26 décembre dernier, sous le titre : « Il faut favoriser la Suisse », écrivaient ce qui suit :

« Un décret publié au « Journal Officiel » du 6 décembre 1938 a contingenté certaines catégories de crayons... »

« ... Il serait logique que la répartition de ces contingents soit faite par pays, en tenant compte, non pas des importations de ce genre d'articles, mais de nos relations commerciales en général. C'est ainsi que la Suisse devrait être favorisée d'une façon toute spéciale, sa balance commerciale avec la France étant largement déficitaire... »

Sous la signature de M. Roland Staub ont paru, dans divers journaux de province, d'intéressantes études sur l'exportation des vins français en Suisse :

LA BOURGOGNE RÉPUBLICAINE

et

LA FRANCHE-COMTÉ RÉPUBLICAINE

du 22 octobre 1938 ont publié un article intitulé : « Les vins français sur le marché suisse », dont nous extrayons les passages suivants :

« Alors que les exportations de vins français accusent une baisse de 24 p. 100 sur le marché des Etats-Unis, pourtant si favorisé par une propagande intense, nous voyons la Suisse augmenter ses achats de 289 p. 100 durant les huit premiers mois de 1938...

« ... Bien entendu, la Convention douanière de mars 1937 est pour quelque chose dans ce miracle, mais il serait cependant ridicule de lui attribuer un mérite exceptionnel, car si elle avait eu vraiment un pouvoir, nous n'aurions pas assisté entre mars et octobre 1937 à de si faibles achats.

« Avant tout, c'est au réveil de la qualité française... au développement de l'activité économique franco-suisse que l'on doit rendre hommage ... »

Dans le

“ MEMORIAL ”

de Saint-Etienne, du 31 décembre dernier, M. Staub évoque les relations économiques franco-suisse du passé :

« ... Les Huguenots français (Lyonnais, Stéphanois, Nancéiens)... furent les artisans de notre pacte d'amitié perpétuelle avec la France ; ils apportèrent dans nos villes la pensée française, le goût français et toutes les connaissances industrielles qu'ils avaient acquises dans leur province d'origine...

« ... Jusqu'à la fin du siècle dernier, nous avons été les fournisseurs de la France en indiennes qu'aima porter la reine Marie-Antoinette, en broderies sur tulle et sur mouseline de Saint-Gall, la grande passion de l'impératrice Eugénie. Le fameux collier de la Reine fut exécuté à Genève. Louis-Philippe collectionna les sculptures sur bois du pays de Brienz, etc., etc... »

Les événements économiques français vus par la presse suisse

La

Neue Zürcher Zeitung

continue sa série d'articles sur la politique poursuivie par M. Paul Reynaud :

Le 20 décembre dernier, elle traçait le cadre véritable de cette politique :

« ... Le facteur temps et sécurité sera décisif pour l'expérience de M. Reynaud... Ce dont le programme de ce dernier

a besoin pour parvenir au succès, c'est une atmosphère calme, à l'intérieur comme à l'extérieur, une détente des oppositions sociales et politiques et un affermissement de la confiance. N'a-t-on pas surestimé peut-être les forces d'auto-guérison de l'économie? L'auto-guérison doit avoir pour préambule l'écart de tous les facteurs de trouble extra-économiques. C'est là que réside la grande inconnue du programme d'assainissement de M. Paul Reynaud. »

Le 27 du même mois, elle décrivait le redressement du crédit français. Nous notons l'intéressant parallèle suivant :

« ... La comparaison entre le rendement actuel de la Rente 3 p. 100 française et du Consolidé 2 1/2 p. 100 anglais (à un cours de 89, la Rente 3 p. 100 assure un revenu de 3,37 p. 100, tandis qu'à 62, celui du Consolidé s'établit à 3,58 p. 100) met en lumière le progrès accompli dans la consolidation du crédit de l'Etat français par rapport aux valeurs d'Etat britanniques... »

Le 5 janvier, elle constate que l'expérience suit heureusement son cours :

« La nouvelle année commence en France sous le signe d'un nouveau progrès de l'action d'assainissement entreprise par M. Paul Reynaud... La continuité avec laquelle se déroule sa politique produit une impression favorable à l'intérieur comme à l'étranger... »

Le 29 janvier, elle a publié un article sur : « La politique commerciale de la France », dont voici la fin :

« ... Outre de nouvelles facilités de crédit, on met surtout l'accent dans les cercles de l'industrie de l'exportation française sur une révision de la politique commerciale pratiquée jusqu'ici. La politique commerciale doit désormais être mise en accord avec l'esprit libéral du programme financier et économique de M. Reynaud. »

Le

JOURNAL DE GENEVE

a publié, le 30 décembre, un article de M. Paul Reynaud, Ministre des Finances, intitulé : « Le redressement de l'économie française », dont voici la conclusion :

« ... Le redressement économique de la France, la reconstitution de sa force entière sont nécessaires à l'équilibre des forces dans le monde, et, par conséquent, au bien-être de tous les peuples et de tous les régimes. Mais les démocraties ont des raisons particulières de s'en réjouir. Elles ont entre elles une grande tâche commune : la défense de cet idéal de liberté individuelle, de liberté de conscience et de gouvernement représentatif que nous, Français, chérissons tant. »

La Société de Banque Suisse publie dans son Bulletin de janvier 1939 une étude très documentée sur : « Le redressement de la situation économique et financière de la France ». En voici la fin :

« Il est à espérer, dans l'intérêt de tous, que l'on fera preuve de part et d'autre de compréhension et de bonne volonté dans un esprit de sincère collaboration, car une France forte et prospère est un facteur nécessaire à la stabilité internationale. »

Les événements économiques franco-suisse vus par la presse des deux pays

Le Temps

a publié, le 18 décembre dernier, une étude de M. Albert Rais, Président de la Chambre de Commerce Suisse d'Horlogerie, sur « l'horlogerie suisse et la France » et, le 25 du même mois, une étude de M. Louis-Gustave Brandt, Administrateur-Délégué de la S. A. Louis Brandt et Frères et Ancien Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, sur « Les relations entre les industries horlogères suisse et française ». Rappelons que M. L.-G. Brandt avait publié son article pour la première fois dans le numéro de mars 1938 de la « Revue Economique Franco-Suisse ».

M. Rais, après avoir retracé l'histoire des relations horlogères franco-suisse, émet en terminant ce vœu :

« ... Le problème des relations entre l'industrie horlogère des deux pays, s'il est épineux à certains égards, n'est toutefois pas insoluble. Puisse l'esprit de concorde séculaire, qui a fortifié et fécondé les relations franco-suisse dans le passé, présider à la recherche des solutions à venir. C'est là notre vœu le plus ardent. »

M. Brandt constate que les industries des deux pays collaborent étroitement :

« ... Qu'est-ce à dire? Sinon que l'industrie horlogère suisse est pour l'industrie horlogère française une collaboratrice plus qu'une concurrente. D'ailleurs, l'industrie horlogère s'est établie au XVIII^e siècle sur les deux versants du Jura; c'est donc une seule et même industrie, ayant les mêmes procédés et le même atavisme, que seule une frontière politique a artificiellement séparée.

« La fabrication française livre en Suisse des fournitures et des boîtiers et apporte souvent à nos manufactures helvétiques le concours du goût français. D'autre part, il n'y a guère de montres françaises qui ne possèdent pas une part plus ou moins importante de sang helvétique... »

la JOURNÉE INDUSTRIELLE

du 3 janvier, examinant les revendications des armateurs rhénans dans un article intitulé : « Un autre problème sur le Rhin », écrit :

« ... La Société Nationale des Chemins de fer français a institué, au départ des ports, des tarifs spéciaux pour le transport de produits vers la Suisse. Ces tarifs rendent impossible le transport des produits par le Rhin. Etant réduits au-dessous du prix de revient, ils coûtent cher aux chemins de fer. Le consommateur suisse est le seul bénéficiaire de ces tarifs. Les armateurs en demandent la suppression... »

L'

AGENCE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

de la même date publie une étude sur : « Le redressement du Commerce extérieur de la France ». Elle se réjouit particulièrement de l'évolution des échanges avec la Suisse :

« ... La situation du commerce français en Suisse, régie par la Convention du 31 mars 1937, reste excellente malgré un certain ralentissement des échanges. »

MANIFESTATIONS FRANCO-SUISSES

A la Société des Ingénieurs Civils de France

Le 2 décembre dernier, la Société des Ingénieurs Civils de France organisa une soirée de conférences sur l'industrie helvétique.

M. A. Caquot, alors Président de la Société, salua tout d'abord M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, M. Bitterli, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France et M. Dobler, Président-Fondateur de cette même Compagnie.

Avant de donner la parole à M. Rohn, Président du Conseil de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, il rendit hommage à la personnalité du conférencier :

« ... Le Président Rohn est une grande figure internationale. Il sait présider avec une autorité extraordinaire les réunions les plus difficiles : c'est qu'il joint à une très grande science beaucoup de diplomatie. C'est aussi un très grand ami de notre pays... M. Rohn représente pour nous à la fois un homme éminemment national et un grand Européen... »

Après une brillante introduction de M. Rohn, M. M. Schieser, M. R. Sulzer et M. Rohn, à nouveau, firent des exposés remarquables respectivement sur « L'état actuel du développement de l'industrie suisse des machines électriques et de l'appareillage », « Quelques constructions récentes de l'industrie mécanique » et « Les problèmes actuels de l'enseignement technique supérieur ».

Cette belle manifestation d'amitié et de collaboration franco-suisse se termina sur ces paroles que M. Caquot adressa à M. Walter Stucki :